

DROITS D'INSCRIPTION 2010/2011

(Incluant les frais de dossier, soit 36 €)

1. DISCIPLINES PRINCIPALES

1.1. Droits d'inscription appliqués aux élèves français et originaires de l'Union Européenne :

Discipline principale et ses annexes (FM, culture musicale, pratiques collectives et accès à la médiathèque), exceptions faites des cas prévus à l'article 1.2 et 1.3	1er enfant	2ème enfant**	3ème enfant et suivant**
Cycle de découverte artistique (musique et danse)	261 €	194 €	126 €
1er cycle	341 €	250 €	158 €
2ème cycle (complet et personnalisé)	416 €	302 €	188 €
3ème cycle, cycles d'enseignement initial théâtre*	476 €	344 €	212 €
Cycle de perfectionnement, cycle d'orientation professionnelle théâtre*	536 €	386 €	236 €
Inscription dans une 2e ou une 3e discipline principale	250 €		

* Le coût du stage de pré-sélection pour le théâtre sera déduit du montant dû lors de l'inscription.

** Inscription d'enfant (hors CHA) dans une même famille (l'enfant le plus âgé est toujours considéré comme le premier inscrit). Les parents d'élèves inscrits au Conservatoire ne peuvent être considérés comme 1ers inscrits dans la famille.

1.2. Tarifs appliqués aux familles non imposables :

Discipline principale et ses annexes (FM, culture musicale, pratiques collectives et accès à la médiathèque)	discipline principale	discipline principale ou collective supplémentaire
Cycle de découverte artistique (musique et danse)	104 €	110 €
1er cycle	128 €	
2ème cycle	150 €	
3ème cycle, cycles d'enseignement initial théâtre	168 €	
Cycle de perfectionnement, cycle d'orientation professionnelle théâtre	186 €	

Familles ou, le cas échéant élèves majeurs lorsqu'ils ne sont plus à la charge de leurs parents, non imposables.

Joindre impérativement l'avis d'impôt sur le revenu 2010 complet avant le 31 décembre 2010. En l'absence de justificatif après cette date, le dossier sera transmis pour recouvrement au Trésor Public.

Pour les familles n'ayant pas reçu leur justificatif lors de l'inscription, établir le règlement sur la base du tarif imposable. Le Conservatoire de Lyon s'engage à effectuer le remboursement du trop perçu dans un délai d'un mois à compter de la date de réception du justificatif complet.

L'avis d'imposition devra impérativement comporter une des mentions suivantes : « vous n'êtes pas imposable après dégrèvement » ou « vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu ».

Le fait que le montant de l'impôt soit égal à 0 et qu'il y ait ou non des sommes remboursées ne signifient donc pas automatiquement que le dossier soit recevable pour appliquer le tarif non imposable.

1.3. Tarifs appliqués à l'accueil des élèves étrangers :

Etudiant étrangers admis au Conservatoire dans le cadre d'une convention avec un établissement partenaire.	exonération des droits d'inscription
Etudiants étrangers hors UE inscrits en 3ème cycle et cycle de perfectionnement ainsi que dans les cursus A et B théâtre	836 €

2. CLASSES A HORAIRES AMENAGES

CHA (à l'exception des élèves des classes de TMD et boursiers CHA des collèges qui sont exonérés et ne paient que les frais de dossier)	195 €
---	-------

3. AUTRES TARIFS

Formation spécialisée (formation à la musique de chambre, aux métiers d'Orchestre)	285 €
Pratique continuée	285 €
Un seul cours de culture musicale parmi les disciplines suivantes : analyse, histoire de la musique, écriture et FM (sauf 3ème cycle spécialisé)	265 €
Auditeur	195 €
Inscription dans une discipline collective supplémentaire	97 €
Inscription seule chorale enfant	80 €
Inscription au stage de pré-sélection pour l'art dramatique	44 €

NB : Les droits d'inscription sont dus en totalité, quel que soit le volume d'enseignement effectivement suivi ultérieurement. Les droits d'inscription ne sont pas remboursables, sauf décision du Président, si pour des raisons de force majeure l'élève n'a pu donner suite à son inscription. Les demandes de remboursement des droits d'inscription 2010/2011 parvenant après le 15/12/2010 ne seront pas examinées. Dans tous les cas, les frais de dossier restent acquis.